DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE THONON LES BAINS
COMMUNE DE PERRIGNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

N° 2026/215 **OBJET: Modification provisoire de la circulation sur la route de Sciez (D25).**

Le Maire de la Commune de PERRIGNIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2131-1, L 2131-2, L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 et L 2213-5,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 10, R 37-1, R 225 et R 411-8,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article L 131-3,

VU la demande de la Société COLAS France à Perrignier (74),

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation sur la route de Sciez (D25) pour le dévoiement des réseaux secs dans le cadre du projet de la A412.

ARRETE

Article 1er: Un alternat de la circulation dirigé par feux tricolores sera mis en place route de Sciez (D25) du mardi 24 novembre 2026 au vendredi 4 décembre 2026 inclus.

Article 2 : La circulation sera limitée à 30 km/h à hauteur du chantier. Le dépassement sera interdit à tous véhicules légers et poids lourds.

Article 3: Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et mise en place par la Société COLAS FRANCE.

Article 4: La Société COLAS FRANCE devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des usagers des voies de jour comme de nuit.
Dès la fin du chantier, la Société COLAS FRANCE remettra la voie publique dans son état initial.

Article 5: Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Bons en Chablais,
- Monsieur le Directeur de la Société COLAS France à Perrignier (74).

Fait à PERRIGNIER, le 18 NOV. 2026
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Noel MATHIAN

MAIRIE DE PERRIGNIER * R.F. * 74 HAUTE-SAVOIE *

Publié le 18/11/2026